

DECISION DU MAIRE 2024/071

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Demande de
subvention CCEALS
Appel à projets
« Grandir en Milieu
Rural » MSA
Axe : Enfance
Jeunesse**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Vu le projet de la Municipalité de mettre en place des actions de sensibilisation à l'environnement auprès du public enfance jeunesse,

Vu le projet du Centre Social Joséphine Baker de favoriser la mixité sociale et la solidarité en renforçant les actions intergénérationnelles,

Vu les objectifs du Projet Educatif de Territoire d'éduquer au développement durable par la découverte de la biodiversité et de la protection de l'environnement et d'encourager, à travers la rencontre de l'autre, les valeurs d'ouverture, d'enrichissement mutuel et de respect de la diversité.

Considérant que cet investissement représente un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet mené par le Jeunesse de la ville de Bourbon-Lancy en partenariat avec le Centre Social Joséphine Baker,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De déposer un dossier de demande de subvention à la Communauté de Communes Entre-Arroux-Loire-et-Somme par le biais de l'appel à projets de la MSA 2024 « Grandir en Milieu Rural » Axe Enfance Jeunesse afin de développer un projet de sensibilisation à la nature et à l'environnement.

ARTICLE 2 : Le montant sollicité à la MSA est de 2 124 € (pour un total de dépenses s'élevant à 2 655 €).

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- au Comptable Public, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 13 décembre 2024

Edith GUEUGNEAU
Maire

